

# L'Euthanasie, culture de mort. (décembre 2009)

Chers Membres et amis de FJC Bordeaux,

Pour tous ceux qui étaient présents à notre dernière réunion sur l'euthanasie, et surtout pour les absents qui n'ont pas pu profiter de cette cellule, voici comme promis un petit rapport de ce que nous avons pu dire au sujet de l'euthanasie, qui est plus que d'actualité à l'heure actuelle.

Si, à l'origine, l'euthanasie n'était définie que comme un soulagement de la douleur des malades ou des personnes âgées, cette pratique a fini par dériver dans de nombreux pays d'Europe pour aboutir à sa forme que nous connaissons tous qui est une pratique (action ou omission) visant à **provoquer le décès** d'un individu atteint d'une maladie incurable qui lui inflige des souffrances morales et/ou physiques intolérables. On distingue plusieurs types d'euthanasie :

- **Euthanasie volontaire** : lorsqu'un individu a la capacité mentale et physique de demander de l'aide pour mourir et qu'il le *demande* ;
- **Euthanasie non volontaire, acception 1** : lorsqu'un individu n'a plus la capacité mentale et physique de demander de l'aide pour mourir mais a précédemment exprimé une telle volonté ;
- **Euthanasie non volontaire, acception 2** : lorsqu'un individu n'a plus la capacité mentale et physique de demander de l'aide pour mourir ou de s'y opposer et qu'on ignore quelle aurait été sa volonté

Parlons tout d'abord en termes de chiffres et d'exemple pour vous montrer combien il est important d'agir maintenant si nous ne voulons pas que cette loi soit votée !

En France, les récentes affaires de Chantal Sébire ou encore de Vincent Humbert et de Christine Malèvre ont relancé le débat sur l'euthanasie. Des sondages ont donc été faits auprès des médecins français qui, à priori, sont les plus aptes à influencer le gouvernement sur une telle loi médicale ! Et bien, Selon un sondage de 2000, 70% du corps médical français se déclarent favorables ou très favorables à **l'exception d'euthanasie (acte voulu par le patient ou son représentant, en accord avec l'équipe de soins : Euthanasie Volontaire ou non volontaire, acception 1)**. Au cours d'une autre enquête, réalisée par l'INSERM, 45% des médecins généralistes français sont favorables à une **légalisation de l'euthanasie comparable à celle des Pays-Bas**, c'est-à-dire favorables à tout type d'euthanasie même si le patient ne le désire pas par exemple ! Si vous voulez être euthanasiez au cours de la prochaine maladie grave que vous rencontrerez, ne dites rien ; sinon il faut **AGIR maintenant !** En tant que catholique, suivons les avertissements de l'Eglise :

*« l'euthanasie est donc un crime qu'aucune loi humaine ne peut prétendre légitimer. Des lois de cette nature, non seulement ne créent aucune obligation pour la conscience, mais elles entraînent une obligation grave et précise de s'y opposer par l'objection de conscience ».* - Jean Paul II -

On distingue deux formes d'euthanasie : l'euthanasie active et l'euthanasie passive .

## **1) EUTHANASIE PASSIVE**

Qu'est ce que l'euthanasie passive ? C'est ce que l'on pourrait qualifier d'absence de traitement qui pourrait sauver une personne malade ; cet acte, ou plutôt cette absence d'acte peut être vu comme une « non assistance à personne en danger » puni par la loi ! il ne faut pas confondre cependant l'euthanasie passive et l'acharnement thérapeutique qui sont deux choses bien distinctes : on parle d'acharnement thérapeutique lorsque la personne malade est vouée à la mort et qu'aucun traitement ne pourra sauver ; dans ce cas, l'Eglise prévoit que l'arrêt de l'acharnement thérapeutique peut être fait sans scrupule, à partir du moment où la personne ne pourra pas s'en sortir quelque soit les moyens naturels utilisés.

## **2) EUTHANASIE ACTIVE**

L'euthanasie est dite active lorsqu'elle est le résultat d'un acte volontaire visant à donner la mort à un individu malade ou très âgé comme ce fut le cas pour chantale Sébire notamment. Cette forme la plus directe est profondément contraire à la morale Catholique puisqu'elle veut faire de l'Homme le maître de la Vie qu'il a reçu de Dieu. Exemple d'euthanasie active : injection de chlorure de potassium ; ce geste fait consciemment et volontairement est un acte d'euthanasie, que nous pouvons appeler meurtre puisqu'il met fin de manière certaine à la vie d'un individu.

Comment peut-on voir et comprendre l'euthanasie ?

Les principaux personnages politiques à l'origine de ces projets de lois, francs-maçons pour la plupart, ont une vision très néfaste de la société qu'il nous est facile de déjouer.

En effet, s'ils nous parlent de respect de la dignité humaine en même temps que d'euthanasie, on pourrait leur demandé à quelle échelle ils placent la dignité humaine ! Faut il être riche , célèbre, en parfaite santé, etc... pour être un être digne ?? Cela signifie-il que les handicapés, qui sont souvent des personnes merveilleuse, ne sont pas dignes ? Cela signifie-t-il que les trisomiques ou les personnes âgées ne sont plus dignes sous prétexte qu'elles n'ont plus toutes les capacités d'un personne en bonne santé ? Si on suit ce raisonnement, un enfant de deux ans non plus n'est pas un être digne puisqu'il n'a pas l'âge de raison, que son esprit est peu développer et qu'il ne sait pas faire grand-chose... Où se place la dignité ? dans la Maturité ? dans la capacité à faire telle ou telle action ? dans la pratique de tel ou tel sport ? dans la capacité mentale de la personne considérée ? Ces arguments ne tiennent pas pour les raisons que nous venons d'évoquer !

Bien plus que cela, nous pourrions condamner ceux qui prônent l'avortement car ils prétendent être ceux qui, pour abrégé les souffrances de quelqu'un et lui rendre sa dignité, vont aller jusqu'à porter atteinte à sa vie même, don le plus précieux qu'elle a reçu de Dieu. Et qui va choisir qui doit vivre ou mourir ? puisque dans l'euthanasie involontaire acceptation 2 il est prévu que l'on peut quand même euthanasier quelqu'un sans connaître sa volonté si on le juge nécessaire. Qui va choisir ?? Qui va porter cette lourde responsabilité devant Dieu et les hommes ? Une chose est sûre c'est que le fait de choisir ainsi si quelqu'un doit être euthanasier ou pas, c'est en quelque sorte vouloir rendre au monde humain sa dignité la plus totale ,c'est donc de « supprimer » tous les handicapés et personnes âgées qui souffrent « trop », c'est donc enfin se rapprocher des théories nazies qui elles aussi se voulaient porteuse d'un nouveau monde parfait. (Il faut savoir qu'Hitler lui-même a du faire ralentir le processus d'euthanasie en Allemagne... les nazis étaient-ils donc moins cruels que les instigateurs de l'euthanasie ??). Accepter l'euthanasie, c'est accepter l'Eugénisme... L'euthanasie prônée actuellement nous rappelle aussi comment les enfants de la Grèce Antique jugés inaptes au service de la guerre et aux travaux serviles à leur naissance étaient précipités du haut de falaises puisqu'ils ne représentaient aucune utilité pour le peuple Grec

Et il est intéressant de voir que l'euthanasie est aussi justifié de nos jours non plus sous des termes d'utilité mais plutôt des termes économiques : les malades et les vieillards nous coutent bien trop cher. Alors, vous pourrez être tenté de croire que cela, nous le supposons sans avoir de preuves, voilà pourquoi nous vous sitons quelqu'un de bien connu en politique , Monsieur ATALI

*« ces patients qui coutent si cher dans la dernière année de leur vie »*

Puisqu'ils nous coutent si cher, l'euthanasie est là pour limiter la crise financière et favoriser les économies...

Voici quelques arguments contre l'euthanasie outre les quelques arguments juridiques et pratiques que nous venons d'énoncer

- Moralement : L'Homme n'est pas maître de l'Univers et ne peut pas choisir ni le jour ni l'heure de sa mort ; sa vie lui a été donné par Dieu sans qu'il le choisisse, elle lui sera reprise sans qu'il décide à quel moment !
- Le Caractère volontaire de l'Euthanasie peut être remise en cause car il s'oppose à la Liberté de chacun ; en effet puisqu'on ne peut plus nécessairement choisir de ne pas être euthanasier, il y a là une atteinte au libre choix de chacun
- Les gens peuvent se prononcer à la place du malades. Il y a donc des risques qu'il y ait des abus comme les héritages, des règlements de comptes innavoués etc ...
- Dans la pratique il y a aussi beaucoup d'abus (comme pour l'avortement dans ses débuts).
- Soulagement de la douleur et de la souffrance : soin palliatifs : mort dans de bonne condition, on empêche la souffrance (morphine) mais on ne tue pas le patient. Le Budget accordé à l'euthanasie ou à l'avortement devrait être replacer pour les soins palliatifs.
- Contexte social : beaucoup meurent seuls : déshumaniser ; il faudrait que les gens soient éduquer au sens de la famille pour éviter l'euthanasie.
- Glisser vers l'insensibilité et l'abus : « le meilleur des mondes ». Dans la pratique, on contrôle tout, la mort et pourquoi pas un jour, comme à 70 ans on n'est plus retable on pourra finir par vous tuer !! C'est le cas de la Loi Léonétie qui ne permet pas l'euthanasie, mais qui permet l'euthanasie passive (ex : arrêter de nourrir quelqu'un) : et dans ce cas ce n'est pas un

acharnement thérapeutique car la nourriture est un moyen naturel qui permet de sauver une vie ; la loi Léonétie est donc mauvaise puisqu'elle ne s'applique pas uniquement aux acharnements thérapeutiques !

Solution : soin palliatifs que nous essaierons de développer lors d'une prochaine réunion avec des intervenants extérieurs !

**FIN**